Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260309-2026_020-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 03/03/2026

Date de la convocation
27/02/2026

Date d'affichage
27/02/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 15 Présents : 14 Votants : 15

A l'unanimité
Pour : 15 Contres : 0 Abstentions : 0

Réf	2026-020

L'an 2026, le 03 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur JOUAULT Joseph, Maire.

Présents : M. JOUAULT Joseph, Maire, M. EON Jonathan, M. BLANCHET Jacques, Mme POULAIN Justine, M. DAVID Patrice, M. VIEL Dimitri, M. SORRE Bertrand, Mme DESHOMMES Edith, M. BLANDEL Philippe, Mme RUBION Régine, Mme SABATIER Nathalie, M. FONTENEAU Damien (arrivé à 20h30), M. SINOQUET Vincent, M. ROUILLARD Emmanuel

Excusés avec pouvoir : Mme LEMOINE Lélia donne pouvoir à M. JOUAULT Joseph

Excusés :

Secrétaire de séance : M. SORRE Bertrand

Objet de la délibération : Bail d'occupation précaire sur des terrains communaux

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune est propriétaire d'un ensemble de terrains situés au lieu-dit La Touche à Saint-Didier : ZC 243 et ZC 166.

Monsieur le maire souligne qu'il s'agit de l'exploitation de terrains agricoles acquis par la commune au titre des réserves foncières et que l'exploitation de ces terrains ne peut être que purement précaire moyennant un loyer.
Il rappelle que ces terrains sont jusqu'à présent loués à Monsieur POTTIER, GAEC POTTIER.

Monsieur le maire propose de soumettre un nouveau bail précaire à Monsieur POTTIER pour les parcelles ZC 243 et ZC 166.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **DE CONFIER** l'exploitation du des parcelles cadastrées ci-dessus à Monsieur POTTIER, GAEC POTTIER agriculteur dont le siège de l'exploitation est situé à Saint-Aubin des Landes.
- En raison de leur rendement agricole, que les terres mises à disposition de M.POTTIER feront l'objet d'un loyer annuel de 200 €/ha à compter de l'année 2026, versé en novembre pour l'année écoulée.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ce bail et toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.
- **MANDATER** l'office notarial Ouairy pour rédiger le bail rural correspondant.

pour : 15 , contre : 0 , abstention : 0

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20260309-2026_020-DE

Pour copie conforme,
Le Maire,
Joseph JOUAULT

SAINT-DIDIER
35220 (Ille et Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
M. SORRE Bertrand